## Décision 04-D-03 du 18 février 2004

relative à des pratiques relevées lors d'un appel d'offres lancé par la direction régionale des douanes à Marseille pour la mise en conformité électrique de la cité de la Joliette

Posted on: &nbsp 01 mars 2004 | Secteur(s):



## Présentation de la décision

## Informations sur la décision

Origine de la saisine Ministre de l'économie, des finances et

de l'industrie

Dispositif(s)

Décision mixte

Pratique établie

Pratique non établie

Sanction pécuniaire

Entreprise(s)

concernée(s) Cardella Cirem, Electricité Moderne SA,

Entreprise Industrielle

## Lire

le texte intégral de la décision 210.95 Ko